



VILLE D'ESCAUDAIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 2 AVRIL 2019 à 18 H 15

(Convocation en date du 27 Mars 2019)

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire.

Mme MARCUZZI Jeannette pour la question 03/02/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22 (de la question 01/02/2019 à la question 02/02/2019 et de la question 04/02/2019 à la question 25/02/2019)

21 (pour la question 03/02/2019)

Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs (de la question 01/02/2019 à la question 02/02/2019 et de la question 04/02/2019 à la question 25/02/2019)

27 dont 6 pouvoirs (pour la question 03/02/2019)

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno (de la question 01/02/2019 à la question 02/02/2019 et de la question 04/02/2019 à la question 25/02/2019), MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël, PUPILLI Pascal.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme TRIoux Annick donne pouvoir à Mme PLAYE Maryse ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier ; Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine ; M. CAULIEZ Claude donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël ; Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine.

Membre excusé :

Membre absent : Mme DESRAY Corinne.

Secrétaire de séance : M. WERY Jean-Charles.

Délibération n° 01/02/2019 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 Février 2019

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/02/2019 – Compte de gestion 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 03/02/2019 – Compte Administratif 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte administratif 2018 retraçant la gestion de Monsieur SALIGOT Bruno, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel compte peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | Dépenses ou déficits (1) | Recettes ou excédents (1) | Dépenses ou déficits (1) | Recettes ou excédents (1) | Dépenses ou déficits (1) | Recettes ou excédents (1) |
| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
| Résultats reportés..... | 186.071,02 | | | 2.612.088,95 | 186.071,02 | 2.612.088,95 |
| Opérations de l'exercice | 1.494.285,15 | 1.965.442,15 | 6.861.837,39 | 7.927.391,40 | 8.356.122,54 | 9.892.833,55 |
| TOTAUX | 1.680.356,17 | 1.965.442,15 | 6.861.837,39 | 10.539.480,35 | 8.542.193,56 | 12.504.922,50 |
| Résultats de clôture..... | | 285.085,98 | | 3.677.642,96 | | 3.962.728,94 |
| Restes à réaliser | 2.891.034,00 | 758.599,00 | | | 2.891.034,00 | 758.599,00 |
| TOTAUX CUMULES..... | 2.891.034,00 | 758.599,00 | | 3.677.642,96 | 2.891.034,00 | 4.721.327,94 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 2.417.520,98 | | | 3.677.642,96 | | 1.830.293,94 |

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 04/02/2019 – Bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2018

Le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de la politique foncière menée par la Commune au cours de l'exercice 2018, il prend note que ce bilan est annexé au compte administratif 2018 et précise que les acquisitions n'ont pas toutes été formalisées en 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 05/02/2019 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|--|----------------------------------|
| POUR MEMOIRE | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement | 2.612.088,95 € 2.298.291,00 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE <u>EXCEDENT</u> <u>DEFICIT</u> | 1.065.554,01 € |
| <u>EXCEDENT AU 31/12/2018</u> | 3.677.642,96 € |
| Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter * à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | 1.847.349,02 € |
| Solde disponible affecté comme suit : * affectation en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) | 1.830.293,94 € 1.830.293,94 € |

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 06/02/2019 – Budget Primitif 2019 – Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2019 qui intègre les résultats de l'exercice 2018 selon les équilibres suivants :

| SECTIONS BUDGETAIRES | | DEPENSES | RECETTES |
|--|--|----------------------|----------------------|
| I N V E S T I S S E M E N T | CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2019 | 2.125.950,00 | 3.973.299,02 |
| | RESTES A REALISER 2018 | 2.891.034,00 | 758.599,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE | | 285.085,98 |
| | TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 5.016.984,00 | 5.016.984,00 |
| F O N C T I O N N E M E N T | CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2019 | 9.708.812,84 | 7.878.519,00 |
| | RESTES A REALISER 2018 | | |
| | 002 RESULTAT REPORTE | | 1.830.293,84 |
| | TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | 9.708.812,84 | 9.708.812,84 |
| TOTAL DU BUDGET | | 14.725.796,84 | 14.725.796,84 |

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 07/02/2019 – Vote des taux 2019 des trois taxes locales

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des trois taxes comme suit afin d'équilibrer le budget primitif 2019 (produit attendu : 1.987.470 €) :

- Taxe d'habitation..... 23,29 %
- Foncier bâti..... 22,32 %
- Foncier non bâti..... 69,78 %

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 08/02/2019 – Réfection des trottoirs et de la chaussée rue Victor Hugo (ancienne assise du quartier des peupliers) – Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 82.590,52 € pour l'opération d'investissement Réfection des trottoirs et de la chaussée- rue Victor Hugo (ancienne assise du quartier des Peupliers) » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 09/02/2019 – Mise aux normes du Foyer Socio-culturel Jacques Brel – Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 34.089,23 € pour l'opération d'investissement « Mise aux normes du foyer socio-culturel Jacques Brel » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 10/02/2019 – Construction d'une aire de stationnement au 9, rue Paul Bert – Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 32.184,46 € pour l'opération d'investissement « Construction d'une aire de stationnement au 9 rue Paul Bert » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 11/02/2019 – Création de trottoir rue Charles Lehut (RD 440) - Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 27.952,50 € pour l'opération d'investissement « Création de trottoir rue Charles Lehut (RD440) » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 12/02/2019 – Mise en place de la vidéosurveillance au Jardin Public, sur le parking de la Mairie, au stade et au parc urbain - Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 25.078,80 € pour l'opération d'investissement « Mise en place de la vidéo surveillance au Jardin Public, sur le parking de la Mairie, au Stade et au Parc Urbain » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 13/02/2019 – Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports ALLENDE - Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 17.824,06 € pour l'opération d'investissement « Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports ALLENDE » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 14/02/2019 – Aménagements extérieurs de la salle des sports ALLENDE - Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10.119,50 € pour l'opération d'investissement

« Aménagements extérieurs de la Salle des Sports Allende » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 15/02/2019 – Rénovation des trottoirs rue Jacques Duclos - Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 12.539,40 € pour l'opération d'investissement « Rénovation des trottoirs rue Jacques Duclos » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 16/02/2019 – Mise en accessibilité du local associatif cité Nervo - Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de fonds de concours

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 4.359,60 € pour l'opération d'investissement « Mise en accessibilité du local associatif Cité Nervo » et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 17/02/2019 – SIDEN-SIAN – Approbation de modifications statutaires

Le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 et d'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 18/02/2019 – Ecole municipale de danse – Tarification du gala de danse.

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter de 2019, le prix d'entrée du gala de danse à 8€, gratuit pour les moins de 8 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 19/02/019 – Tournoi « benjamines » de Basket Ball du 8 Mai 2019 – Prise en charge des repas

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de restauration pour un montant global estimé à 800 € (denrées alimentaires 300 € et frais de personnel 500 €) et précise que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 20/02/2019 – Tournoi International de Football des U15, des 8, 9 et 10 Juin 2019 – Prise en charge des repas

Le Conseil Municipal décide de s'engager à prendre en charge les repas sur la durée du tournoi (8, 9 et 10 Juin 2019) et à mettre à disposition du club le personnel de cuisine et de salle nécessaire au bon fonctionnement du service de restauration (valeur estimée à 4.800 € pour les denrées alimentaires et 2.800 € pour les frais de personnel soit au total 7.600 €) et impute la dépense sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 21/02/2019 – Convention financière entre la Ville d’Escaudain et l’association « IRIS ENVIRONNEMENT » - Approbation

Le Conseil Municipal décide d’approuver le projet de convention de financement et d’objectifs pour l’année 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants, ainsi qu’à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n°22/02/2019 – Fonds Européen d’Aide Alimentaire aux plus démunis (FEAD) – Motion de soutien

Le Conseil Municipal décide de soutenir les actions menées par le Collectif des 4 associations suivantes : La banque Alimentaire du Nord, la Croix Rouge du Nord, les Restos du Cœur du Nord et le Secours Populaire du Nord pour le maintien du Fonds Européen d’aide alimentaire aux plus démunis.

Délibération adoptée à l’unanimité

Délibération n°23/02/2019 – Débat sur les principaux outils réglementaires du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour la commune d’Escaudain (zonage, règlement et OAP)

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du plan de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, du plan de zonage, du règlement et des OAP envisagés pour la commune et de la tenue ce jour, en séance, d’un débat portant sur ces outils réglementaires.

Délibération n°24/02/2019 – Compte-rendu des décisions de non-exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n°25/02/2019 – Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 9 Avril 2019
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT

Affiché le 9 Avril 2019
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT